

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 8 février 2019

8^{ème} Commission

N° CP-2019-2-8-1

Service instructeur

DECS - direction adjointe éducation, jeunesse et sports

Service consulté

Direction d'Appuis Juridique et Documentaire

CARTE SCOLAIRE DES COLLEGES DE SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Résumé : Le présent rapport expose les orientations concernant les modifications de la carte scolaire des collèges de Saint-Louis Agglomération au vu des dynamiques territoriales constatées et projetées pour les vingt prochaines années dans le SCOT. Il propose d'approuver le scénario de refonte des aires de recrutement de certains collèges du secteur de Saint-Louis et de la couronne sud mulhousienne ainsi que la création d'un nouveau collège implanté dans la commune de Kembs.

Une compétence partagée avec l'Education Nationale

Depuis 2004, le Département du Haut-Rhin est responsable de la sectorisation des collèges publics (carte scolaire). Après avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN), il décide de la définition des secteurs de recrutement des collèges sur la base de critères d'équilibres démographiques, économiques et sociaux, tels que l'intérêt général, l'intérêt pédagogique, la capacité d'accueil des établissements, la prise en compte du temps de trajet et la présence d'une restauration scolaire.

La loi de décentralisation du 13 août 2004 précise que cette compétence est distincte de l'affectation individuelle des élèves, qui continue à relever de l'Etat.

La Directrice Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) du Haut-Rhin détermine pour chaque rentrée scolaire l'effectif maximum d'élèves pouvant être accueillis dans chaque établissement en fonction des installations et des moyens dont il dispose. Dans la limite des places restant disponibles, des élèves n'habitant pas le secteur peuvent être admis sur dérogation après autorisation de la DASEN.

L'ambition départementale

Le Département, dans l'exercice de ses compétences, a engagé une refonte de la carte scolaire en étroite collaboration avec l'Education Nationale, et entend promouvoir avec cette dernière une stratégie haut-rhinoise de réussite éducative pour tous les collégiens, en actionnant tous les leviers existants, tels que :

- L'immobilier des collèges,
- Le développement du numérique,
- L'entretien et la maintenance des collèges,
- La restauration scolaire,
- La pratique sportive,
- L'accompagnement des actions éducatives, culturelles et artistiques,
- La promotion du bilinguisme,
- Les leviers de la politique nationale de l'éducation avec les moyens dédiés aux collèges,
- Les politiques déployées par les acteurs locaux, particulièrement au niveau des communes et des intercommunalités.

Le pilotage dynamique de la carte scolaire s'inscrit dans les orientations de la stratégie haut-rhinoise de réussite éducative, votée en séance plénière le 21 décembre 2017 : elle vise à créer des conditions de réussite optimum pour chaque collégien.

L'évolution des territoires et de la démographie haut-rhinoise nécessite une révision de la carte scolaire, avec une exigence méthodologique qui a motivé le choix du Département de recourir aux compétences de l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR). Cette méthode est basée sur les évolutions démographiques, sociologiques, urbanistiques, éducatives, mais aussi sur les perspectives liées aux transports, à la restauration des élèves, aux capacités d'accueil des collèges et à leur état physique. Cette démarche de pilotage dynamique et régulier de la carte scolaire a été validée lors de la séance plénière du 23 mars 2018.

Le diagnostic de l'ADAUHR réalisé en 2017 a permis de mettre en lumière une cristallisation des tensions sur les trois agglomérations de Mulhouse, Saint-Louis et Colmar, à l'horizon 2022-2023. Les premières mesures ont été mises en œuvre sur le territoire mulhousien en septembre 2018 avec un pilotage continu.

Le territoire identifié de Saint-Louis Agglomération

Le territoire de Saint-Louis Agglomération a fait l'objet d'un diagnostic des enjeux démographiques et de la dynamique constructive, afin de cerner les perspectives de remplissage des 5 collèges du territoire : Dolto à Sierentz, Nerval à Village-Neuf, Forlen et Schickelé à Saint-Louis et Trois Pays à Hégenheim.

Le présent rapport présente les propositions concernant la carte scolaire des collèges de Saint-Louis Agglomération en deux parties :

- Le contexte départemental,
- La refonte de la carte scolaire des collèges de Saint-Louis Agglomération.

1. Le contexte départemental

L'implantation des 57 collèges publics du Haut-Rhin répond à des logiques spatiales souvent anciennes, parfois héritées des années 50 et 60, et donc de plus en plus distantes du fonctionnement et de l'organisation actuels de notre territoire.

Ainsi, les zones à fortes dynamiques démographiques du début du 20^{ème} siècle sont aujourd'hui en situation de déprise ; on pensera notamment aux secteurs des hauts de vallées vosgiennes, alors même que les populations nouvelles et les jeunes familles se

concentrent dans les communes périurbaines des grandes agglomérations, ainsi que dans le secteur des trois frontières, porté par la métropole bâloise.

Il convient de souligner que, bien que ces grandes tendances structurelles se retrouvent dans des proportions très similaires dans toute la France avec, notamment, une importante concentration de la population dans les premières et secondes couronnes des grandes villes, le cas haut-rhinois présente une spécificité qu'il convient d'étudier avec attention.

Saint-Louis Agglomération évolue dans un cadre transfrontalier fort, qui influence le dynamisme de sa croissance démographique. Elle augmente de + 5,6 % pour la période 2010-2015, soit un apport de 4 093 habitants en 5 ans, alimenté à 70 % par les flux migratoires.

Ce rythme de croissance très soutenu est de 1,09 % par an, nettement supérieur à celui de l'environnement français, allemand et suisse du territoire (compris entre -0,05 % et +1,04 %). La dynamique urbaine suit la même évolution, avec un rythme de constructions de résidences principales nettement supérieur au département du Haut-Rhin.

D'un point de vue scolaire, le secteur de Saint-Louis est également un pôle particulièrement dynamique du Haut-Rhin, étant en charge de 11,5 % des écoliers et de 10 % des collégiens du département en 2017-2018 (hors établissements privés). L'augmentation du nombre d'enfants scolarisés en élémentaire comme au collège sur les deux dernières années est plus importante que celle du département, signe que le secteur attire les familles avec enfants en âge d'être scolarisés.

Ce profil atypique du territoire de Saint-Louis Agglomération, comparé aux autres secteurs du Haut-Rhin, permet de comprendre aisément la problématique de sureffectifs des collégiens et donc de saturation potentielle des collèges dont souffre le territoire.

1.1 Etude sur l'évolution des territoires

La complexité de l'analyse du phénomène scolaire, notamment dans un territoire dynamique et en forte recomposition comme le Haut-Rhin, impose que l'on développe une approche multicritère.

Il convient, en effet, d'avoir plusieurs niveaux de lecture afin de mettre en place un véritable dispositif d'alerte lorsque la situation l'impose (forte évolution des populations à scolariser n'étant plus en adéquation avec la capacité des infrastructures), tout en cherchant à comprendre cette évolution démographique avec ses effets de concentration et de déplacement des populations, notamment en âge d'être scolarisées.

Ainsi, trois axes d'investigation ont été définis permettant d'alerter, de comprendre et de prévoir, autant que faire se peut, les tendances à venir :

- Analyse des tensions en termes d'effectifs des collèges et leurs évolutions

Les investigations menées dans le cadre de cette étude, nous ont permis d'analyser avec précision les différentes aires de recrutement (cartes scolaires) en les mettant en perspective avec la capacité réelle des établissements scolaires. Cette approche a, par ailleurs, nécessité une redéfinition partenariale des capacités des établissements grâce au travail effectué par notre Direction de l'Immobilier et de la Logistique (DILO), l'Inspection d'Académie et les représentants des chefs d'établissements.

Cette analyse nous conduit désormais chaque année, sur la base des données transmises par les services de l'Education Nationale, à évaluer la situation de la rentrée scolaire en mettant en exergue les établissements où les capacités maximales sont atteintes voire dépassées. Une seconde lecture affinée est également mise en œuvre au cours du mois de décembre en s'appuyant sur les données stabilisées, fournies par le Rectorat fin novembre.

N.B : Il convient de souligner que l'analyse capacitaire des collèges a été conduite de manière à admettre de légers sureffectifs transitoires, afin d'absorber des pics ponctuels d'élèves à prendre en charge (capacité calculée sur la base d'un taux d'occupation des salles de 75 % pour une ouverture de 32H/semaine avec des classes de 22 élèves en REP & REP+, en lieu et place de 24, et de 28 élèves contre 30 pour le reste des établissements).

- Recensement des effectifs scolaires dans les établissements du premier degré

Outre les données communément mises à disposition par l'Education Nationale, le Département bénéficie pour les rentrées 2017 et 2018 de données pour l'ensemble des élèves (premier et second degré – collège). Ces données particulièrement détaillées permettent la mise en place de méthodes de projection des populations scolaires plus précises et sont de nature à faciliter la création de scénarios test.

N.B : Les systèmes de projection par niveau des élèves s'avèrent efficaces, voire même puissants, dans les secteurs où les dynamiques démographiques sont stables et régulières (tant à la hausse qu'à la baisse). Il convient, par contre, d'être prudents dans les secteurs aux comportements plus erratiques où les recalages année par année sont indispensables. Il s'agit plus particulièrement des zones urbaines, où les grandes recompositions urbaines engendrent parfois des mouvements de population et une rotation extrêmement marquée.

- L'analyse des dynamiques sociodémographiques des territoires du Haut-Rhin

La seule lecture des tendances à l'œuvre dans le domaine scolaire dans le Haut-Rhin ne suffit pas à construire une méthode à même de localiser les territoires à forts enjeux dans les prochaines années. Il est indispensable de mettre en place des indicateurs socioéconomiques permettant de déterminer les territoires où les phénomènes de déprise (abandon progressif d'une région rurale ou à faible potentiel de développement) vont se concentrer, et inversement, les secteurs à fort potentiels de développement.

Parallèlement à cette approche statistique, il est nécessaire de conduire sur ces secteurs à enjeux, notamment ceux où les populations sont en très forte augmentation, une analyse des documents de planification urbaine (SCoT & PLU) et des projets en cours ou à venir, afin de mieux comprendre les ambitions politiques des élus, ainsi que la dynamique immobilière.

La mise en place de ce nouveau dispositif d'analyse de l'évolution des populations scolaires, et plus généralement du territoire haut-rhinois, permet de disposer d'un outil plus fiable et plus réactif.

1.2 Etat de la situation aux rentrées 2017 et 2018

Les analyses conduites au cours des années 2017 et 2018 dans le cadre de la Commission de l'Education et de la Jeunesse, sur la base des données de rentrée, ont permis d'avoir une lecture assez précise des zones à enjeux dans le Haut-Rhin.

D'un côté, il existe des pans entiers du territoire où les effectifs scolarisés baissent, engendrant une certaine sous-utilisation des infrastructures, par exemple pour 2017-2018 : taux de remplissage de 46 % pour le collège Jean-Georges Reber de Sainte-Marie-aux-Mines, ou encore de 53 % pour le collège Capitaine Dreyfus de Rixheim, etc., alors que de l'autre, des territoires urbains voient leurs effectifs scolaires bondir (5 collèges urbains de Mulhouse autour et supérieur à 100 %, 2 collèges de SLA : Hégenheim et Village-Neuf à plus de 95 % de taux de remplissage).

Ces tendances se confirment également lors de l'analyse prospective de l'évolution probable des effectifs à scolariser dans les prochaines années dans les établissements scolaires.

Au regard des données projetées à l'horizon 2022/2023 (*cf carte jointe en annexe n°1*) il semble que trois tendances se dégagent et que celles-ci vont se cristalliser durablement dans le paysage haut-rhinois :

- **Les territoires de contraction des populations scolaires**, et de manière plus générale de la dynamique démographique.
Il s'agit de la frange ouest du territoire allant de la crête des Vosges au piémont viticole.
- **Les territoires en équilibre.**
Il s'agit des secteurs de plaine, et plus généralement des territoires bénéficiant de la proximité d'infrastructures de déplacement de bon niveau.
- **Les territoires en tension.**

On retrouve ici, outre le territoire mulhousien et Mulhouse agglomération, essentiellement le secteur des Trois Frontières remontant jusqu'au-delà de Sierentz et, dans une moindre mesure, Colmar.

Les données de la rentrée 2017-2018 (*cf carte jointe en annexe n°2*) confirment la tendance révélée par notre modèle pour la période 2022-2023, avec sur le secteur de Saint-Louis Agglomération des places manquantes pour les collèges périphériques : remplissages projetés de 129 % à Hégenheim, 118 % à Village-Neuf et 111 % à Sierentz, et une limite de capacité atteinte au collège Forlen de Saint-Louis (97 %).

Seul collège du territoire à voir son taux de remplissage diminuer, le collège Schickelé de Saint-Louis (avec 59 % de remplissage estimé), ne suffirait pas à absorber la surcharge des 4 autres collèges de l'agglomération.

Ainsi, au regard des études menées en 2017 et 2018, et en s'appuyant sur les éléments de l'année scolaire 2017-2018, les grandes tendances observées se confirment avec 9 903 places libres dans nos 57 établissements sur un total de 39 488 places (dont 37 576 pour la seule filière générale – données capacitaires théoriques 2017). Il convient, évidemment, de nuancer cela en rappelant que les réserves se situent dans les secteurs en contraction ou en équilibre, alors même que les trois territoires sous tension vont devoir rapidement faire appel aux potentiels présents dans les aires de recrutement limitrophes, or ces réserves ne seront pas suffisantes sur le secteur de Saint-Louis Agglomération pour accueillir l'ensemble des collégiens.

2. Refonte de la carte scolaire des collèges du secteur de Saint-Louis Agglomération

2.1. Méthode et calendrier

La refonte de la carte scolaire du territoire de Saint-Louis Agglomération est basée sur la méthodologie suivante :

- Détermination d'un périmètre pertinent,
- Elaboration d'un diagnostic de territoire et des enjeux,
- Proposition de scénarios d'évolution de la carte scolaire,
- Mise en place d'instances d'échanges,
- Réunions techniques et politiques avec les partenaires tout au long de la démarche,
- Un calendrier précis pour une mise en œuvre à la rentrée de septembre 2019.

Le diagnostic de territoire a porté sur le périmètre de Saint-Louis Agglomération afin d'analyser les dynamiques territoriales. Le rapport final (*proposé en annexe, rapport : Eléments d'analyse diagnostic sur le secteur de Saint-Louis Agglomération, juin 2018*) a été validé en Commission de l'Education et de la Jeunesse du 29 juin 2018.

Le travail plus précis de refonte de la carte scolaire s'est centré sur le périmètre des collèges de Saint-Louis Agglomération (Dolto à Sierentz, Nerval à Village-Neuf, Forlen et Schickelé à Saint-Louis et Trois Pays à Hégenheim) et des collèges proches sur Mulhouse Alsace Agglomération (Dreyfus à Rixheim, Ulrich à Habsheim et Pfimlin à Brunstatt).

Sur la base du diagnostic formulé et des enjeux territoriaux, plusieurs scénarios ont été élaborés avec leurs impacts, ce qui a nécessité de nombreux échanges techniques et politiques.

Pour assurer le pilotage des différentes étapes de la démarche, trois niveaux d'instance ont été mobilisés :

- **La Commission de l'Education et de la Jeunesse** du Département afin de valider les différentes étapes (2 réunions),
- **Un comité de pilotage** co-présidé par l'Inspectrice d'Académie et le Président de la Commission de l'Education et de la Jeunesse (2 réunions).

Il se décompose en trois groupes : Education Nationale (Inspectrice d'Académie et principaux des collèges), Département (Président et conseillers départementaux du territoire), maires des principales communes (Saint-Louis, Hésingue, Hégenheim, Village-

Neuf, Sierentz, Huningue, Kembs, Blotzheim et Bartenheim) et du Président de Saint-Louis Agglomération.

Il est chargé de définir les orientations proposées à la Commission.

- **Un comité technique** animé par la Directrice Adjointe Education, Jeunesse et Sports (3 réunions).

Il se compose des services départementaux de l'Education Nationale, des principaux des collèges, d'un représentant d'un collège privé, du service Transports de la Région Grand Est et de Saint-Louis Agglomération, du service des Lycées de la Région Grand Est, du service Aménagement de Saint-Louis Agglomération, de la Direction Générale des Services et du service de l'Education de la ville de Saint-Louis, des représentants du Cd68 et de l'ADAUHR.

Le comité technique assure un rôle d'expertise dans la formulation du diagnostic et des propositions de scénarii.

En parallèle de ces instances de pilotage, **plus de 30 réunions techniques et politiques avec les différents partenaires**, et plus particulièrement associant la Direction Départementale des Services de l'Education Nationale et les maires des communes impactées, ont permis d'analyser les conclusions du diagnostic et d'entamer une large concertation sur les propositions de scénarios. Celle-ci s'est finalisée par une validation du scénario proposé lors de la réunion de la conférence des maires de Saint-Louis Agglomération organisée le 17 octobre 2018.

Ce travail nécessaire et complexe s'est déroulé durant plus de 10 mois, entre la validation de la méthodologie en janvier 2018 jusqu'au choix du scénario retenu en Commission de l'Education et de la Jeunesse du 9 novembre 2018. Une réunion avec les fédérations de parents d'élèves a été organisée le 13 décembre 2018.

Avant validation par la Commission Permanente du Conseil départemental le 8 février 2019, la refonte de la carte scolaire a été approuvée à l'unanimité par les membres du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) le 17 décembre 2018.

Les familles seront informées par l'Education Nationale dès le mois de mars 2019 pour les modifications opérées pour la rentrée de septembre 2019.

2.2. Synthèse du diagnostic du secteur de Saint-Louis Agglomération (SLA)

L'approche départementale menée à la rentrée scolaire 2017-2018, nous a montré la nécessité de focaliser les investigations du Département sur le secteur de Saint-Louis Agglomération, dans la mesure où les indicateurs de tension (effectifs scolarisés/capacité des établissements scolaires) attestent de la difficulté de gérer les pics actuels et ceux à venir.

Les zones de tension du secteur de Saint-Louis Agglomération

L'approche proposée sur le secteur de Saint-Louis Agglomération permet d'évaluer la situation actuelle, ainsi que les tendances à court et moyen termes. Elle souligne également le niveau de complexité de la problématique ludovicienne, où l'évolution du territoire atteste d'une forte attractivité de communes périphériques à la ville-centre, dont il faut tenir compte.

Cette attractivité impacte ainsi directement les collèges de Village-Neuf et Hégenheim, nettement plus en tension que ceux de Saint-Louis. Ces deux collèges présentent en effet un taux de remplissage supérieur à 95 %, pour des taux inférieurs à 80 % sur les deux collèges ludoviciens.

Le taux moyen de remplissage à l'échelle du territoire de Saint-Louis Agglomération est de 86 %, révélant une réserve capacitaire de 451 places, alors même que plusieurs centaines de logements sont en construction sur la seule ville de Saint-Louis.

Commune	Collège	Capacité effective filière générale	Dont capacité UPE2A	Capacité SEGPA	Capacité ULIS	Capacité classes externalisées	Capacité totale effective 2017	Effectifs septembre	Taux de remplissage
Hégenheim	Collège de Hégenheim	700	0	0	0	0	700	671	96%
Village-Neuf	Collège Gérard de Nerval	700	0	64	0	0	764	724	95%
Sierentz	Collège Françoise Dolto	650	0	0	12	0	662	533	81%
Saint-Louis	Collège René Schickelé	500	16	0	0	0	500	394	79%
Saint-Louis	Collège Georges Forlen	672	16	0	12	0	684	537	79%
Secteur ludovicien		3 222	32	64	24	0	3 310	2 859	86%

NB : La capacité totale est calculée en additionnant la capacité effective filière générale + SEGPA + ULIS

La combinaison de trois approches convergentes

L'approche croisée, privilégiée dans l'analyse départementale, permet de porter un regard précis sur le secteur de Saint-Louis Agglomération et ses 5 collèges, dont au moins 2 paraissent devoir connaître à moyen terme de véritables sureffectifs, si aucune action corrective n'est entreprise.

A. La dynamique territoriale

La lecture du territoire structurée autour de 5 indicateurs simples nous permet de mieux comprendre le fonctionnement de notre aire d'étude tout en mettant en exergue certaines spécificités à intégrer dans les réflexions à conduire.

Evolution de la population

La majorité des communes ou îlots (au sens du recensement de l'INSEE) de Saint-Louis Agglomération présentent une hausse de population.

Les plus fortes hausses apparaissent au Nord du territoire, notamment sur Sierentz et Kembs. S'y ajoute le Nord du ban communal de Saint-Louis (secteur Neuweg, Euroairport/Petite Camargue).

8 communes (Landser, Steinbrunn-le-Haut, Waltenheim, Uffheim, Brinckheim, Helfrantzkirch, Ranspach-le-Bas et Neuwiller) et quelques îlots de Saint-Louis situés dans la moitié Sud du ban (Sud de la Petite Camargue, quartier Gare, Bourgfelden...) connaissent une perte de population de 2009 à 2014 (les derniers projets en cours sur Saint-Louis semblent toutefois rééquilibrer la situation).

L'ensemble de la population se situe prioritairement dans la moitié Ouest du territoire de l'Agglomération, côté Sundgau.

Ménages de cadres/ ménages d'employés-ouvriers

L'analyse par commune et îlot permet de déterminer des zones de cristallisation des populations les plus fragiles, et *a contrario* les zones d'implantation privilégiée des ménages les plus aisés.

Rappelons tout d'abord que globalement, à l'échelle de l'Agglomération, la part des cadres et professions supérieures est plus élevée que la moyenne haut-rhinoise (16 % contre 12 %).

Les deux villes de Huningue et surtout Saint-Louis présentent des taux de ménages cadres moins élevés que dans de nombreuses petites communes de l'Agglomération. Celles situées au sein des aires de recrutement des collèges de Sierentz et Hégenheim présentent notamment de fortes proportions de cadres.

Les ménages d'employés/ ouvriers y sont logiquement à l'inverse, et à quelques exceptions près, moins présents. Ces dernières catégories sont plus implantées sur le pôle urbain Saint-Louis - Huningue et en particulier sur les quartiers centraux de Saint-Louis.

Le chômage

De manière générale à l'échelle du Haut-Rhin, on assiste à une concentration des chômeurs sur les secteurs les plus urbains.

Le constat s'applique au territoire de Saint-Louis Agglomération, avec les secteurs les plus impactés sur les quartiers centraux et Sud de Saint-Louis, puis sur Huningue.

Durée de présence des ménages dans la même commune ou le même quartier

C'est sur toute la frange Est du territoire de l'Agglomération, incluant le pôle urbain, que la rotation des ménages est la plus élevée.

Le phénomène est particulièrement marqué à Saint-Louis. En dehors du pôle urbain Saint-Louis - Huningue, des communes importantes comme Blotzheim, Kembs, et surtout Sierentz, présentent la même particularité.

Les causes dans l'un et l'autre cas sont vraisemblablement différentes : imputables plutôt à la présence de logements sociaux à Saint-Louis, ou bien à la récente croissance démographique et urbaine pour des communes comme Sierentz.

C'est ainsi que la plus forte volatilité de la population scolaire peut être attendue sur les deux collèges de Saint-Louis.

Les aires de recrutement des collèges de Hégenheim et Sierentz concentrent au contraire, à elles deux, toutes les communes où les ménages sont les plus stables.

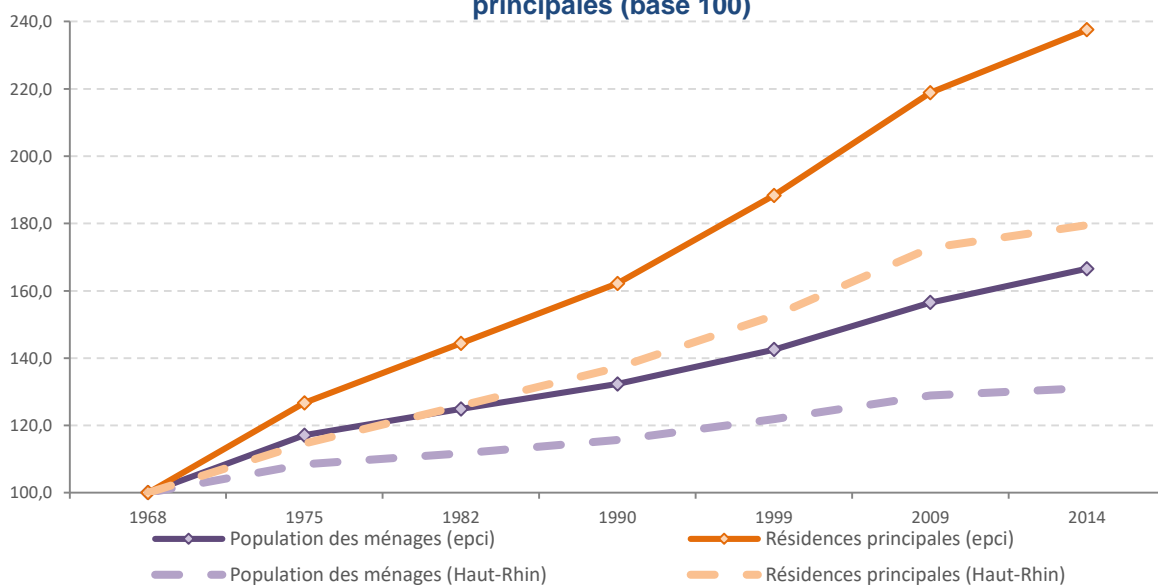
B. L'évolution de l'organisation spatiale

Fonctionnant dans un environnement transfrontalier en pleine croissance, l'agglomération de Saint-Louis est un territoire particulièrement dynamique.

De tout le territoire tri-national, c'est ainsi l'agglomération de Saint-Louis qui présente la croissance la plus soutenue.

En toute logique, la dynamique urbaine est elle aussi soutenue, avec un rythme d'évolution des résidences principales nettement supérieur à la situation haut-rhinoise (SLA : + 8,5 % de résidences principales de 2009 à 2014, Haut-Rhin : + 3,9 %).

Evolution du nombre d'habitants conjointement à celle du nombre de résidences principales (base 100)



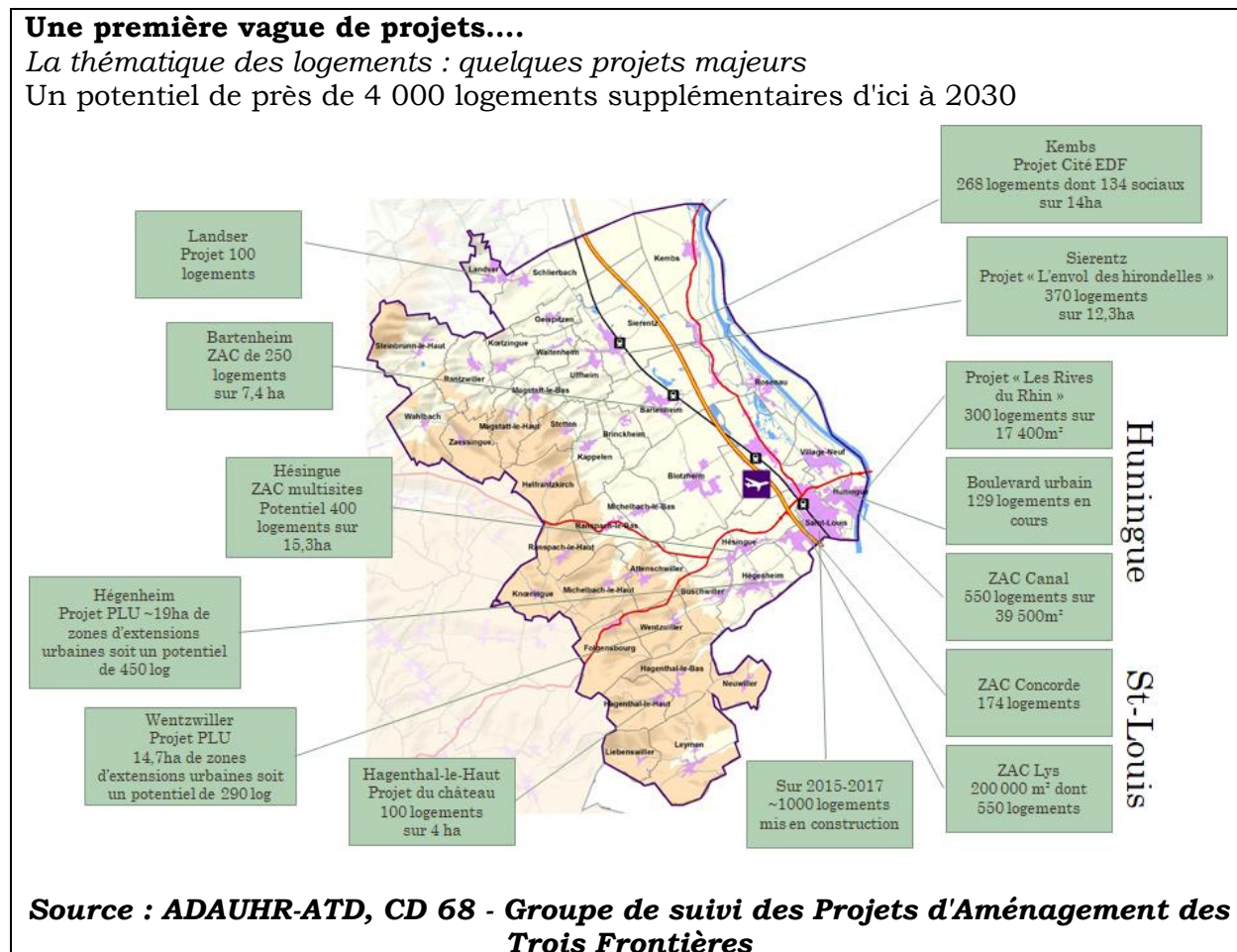
Source : INSEE RP 2014 - Séries historiques

La répartition par commune des constructions neuves de 2006 à 2015 (5 907 logements neufs commencés sur SLA) fait ressortir, en dehors du pôle urbain Saint-Louis – Huningue, des secteurs à très forte dynamique urbaine dont les communes de Kembs, Sierentz ou encore Blotzheim, avec pour chacune entre 590 à 680 logements commencés sur la période.

Le SCoT des cantons de Huningue et Sierentz (territoire identique à celui de Saint-Louis Agglomération) approuvé en 2013, et aujourd'hui en révision, prévoit plus de 15 000 habitants supplémentaires sur le territoire de 2008 à 2030, avec un objectif indicatif d'environ 10 700 logements à créer. Environ 87 000 habitants sont prévus en 2030 (76 955 en 2014). Il convient de souligner que les études en cours dans le cadre de la révision de ce SCoT montrent qu'une ambition encore plus importante semble à l'œuvre. Ainsi, ce sont

plus de 25 000 nouveaux habitants qui sont désormais attendus sur les 20 prochaines années (2018-2038).

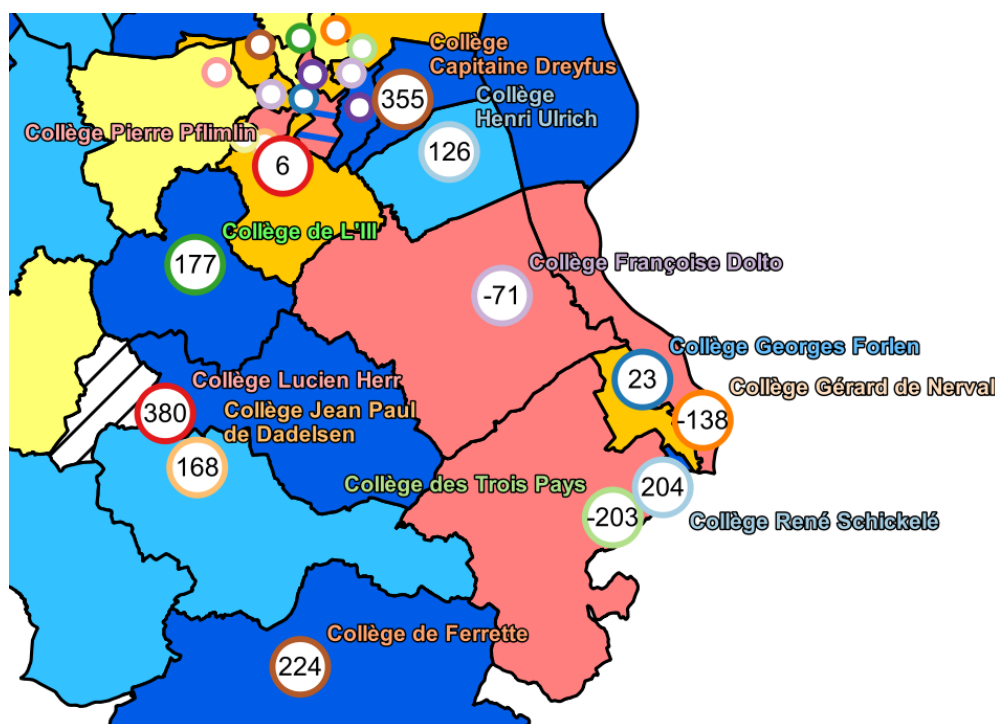
La carte ci-dessous énumère et localise une partie des projets qui forment ensemble un potentiel d'environ 4 000 logements supplémentaires d'ici à 2030.



Ces différents projets vont conduire à une densification certaine du secteur, notamment des villes de Huningue et Saint-Louis, mais aussi des communes voisines du pôle central urbain.

C. La prise en compte des effectifs scolaires du primaire

FOCUS SUR LE SECTEUR LUDOVICIEN (projection 2022/2023)



N.B. : carte sur la base données rentrée 2017/2018, ADAUHR

L'évolution projetée des collèges pour 2022/2023 annonce trois établissements en forte tension et *a priori* en incapacité de répondre aux besoins, à savoir les collèges de : Hégenheim, Village-Neuf et Sierentz, d'autant que Sierentz est actuellement une commune à forte dynamique avec des projets en réserve.

Conformément aux indices donnés par l'approche démographique et l'analyse des projets en cours et à venir, les aires de recrutement de ces trois collèges devraient connaître une croissance significative de leurs populations scolaires.

A cette situation s'ajoute une fragilité pour le collège Forlen de Saint-Louis, dont la réserve de capacité s'annonce très faible : 23 places libres projetées pour 2022, soit un taux de remplissage de près de 100 %, et qui pourrait basculer en tension encore plus rapidement (livraison d'environ 100 logements sur 2018-2019).

Seul le collège René Schickelé de Saint-Louis affiche une réserve capacitaire plus importante de 204 élèves. Cette réserve ne pourra malheureusement pas absorber l'ensemble des populations à scolariser d'autant que des opérations de construction sont également en cours dans ce secteur.

A l'échelle de l'ensemble du territoire de Saint-Louis Agglomération, la situation se présente ainsi à l'horizon 2022/2023, pour les 5 collèges confondus :

- Dépassement de capacité (places manquantes) : 412 (sur les 3 collèges de Hégenheim, Village-Neuf et Sierentz,)
- Réserve de capacité (places disponibles) : 227 (dont 204 sur un collège de Saint-Louis),
- Bilan places manquantes/ places disponibles : - 185 places.

Commune	Collège	Capacité 2017/2018	Effectifs 2017/2018	Projection 2022/2023	Places libres actuelles	Places libres projetées
Hégenheim	Collège de Hégenheim	700	671	903	29	-203
Saint-Louis	Collège Georges Forlen	684	537	661	147	23
Saint-Louis	Collège René Schickelé	500	394	296	106	204
	Sous-total Saint Louis	1 184	931	957	253	227
Sierentz	Collège Françoise Dolto	662	533	733	129	-71
Village-Neuf	Collège Gérard de Nerval	764	724	902	40	-138
Total secteur ludovicien		3 310	2 859	3 495	451	-185

Avec 185 places manquantes projetées sur l'Agglomération à l'horizon 2022-2023, on est face à un véritable problème d'accueil des collégiens dans le territoire de Saint-Louis Agglomération, même avec une reconfiguration des aires de recrutement.

Par contre, des réserves significatives apparaissent en périphérie de Saint-Louis Agglomération, sur les collèges sundgauviens, ainsi que sur certains collèges de Mulhouse Agglomération (secteur Sud).

Un glissement vers l'Ouest des limites des aires de recrutement des différents collèges de SLA, doit être étudié pour détendre la situation (collège de Village-Neuf vers collèges de Saint-Louis, collèges de Sierentz et Hégenheim vers collèges du Sundgau, pour les communes situées sur la frange Ouest de ces deux dernières aires de recrutement), mais aussi au Nord vers l'agglomération mulhousienne.

Les réserves capacitaires de ces zones limitrophes permettraient d'absorber en partie, et pour une courte période, le manque prévisible de places dans les collèges du secteur de Saint-Louis Agglomération.

Il convient également de souligner que le maintien d'une dynamique démographique identique dans les prochaines années conduirait inévitablement à une saturation des équipements scolaires, qui nécessiteraient une réflexion sur la production de capacités supplémentaires.

Eléments de synthèse

Les constatations faites sur le terrain par les services du Département du Haut-Rhin sont clairement corroborées par l'approche s'appuyant sur l'analyse statistique, urbaine et prospective.

L'accroissement démographique sur ce territoire à forte dynamique devrait logiquement conduire, à court terme, à une augmentation très significative des populations à scolariser dans les collèges. (Remarque : cette situation préoccupante se retrouve dans les écoles élémentaires et plus encore à l'échelle du lycée Jean Mermoz).

L'organisation spatiale actuelle et plus encore les projets urbains en cours et à venir vont conduire à une pression croissante et une densification telle, sur le territoire de Saint-Louis Agglomération, que la simple modification de la carte scolaire paraît insuffisante à moyen voire court terme.

Eléments de conclusion

Pour l'année 2017-2018, deux collèges présentaient des taux de remplissage entre 90 et 100 % : 95 % pour le collège de Village-Neuf et 96 % pour le collège de Hégenheim. Les trois autres collèges ont des taux avoisinant les 80 %. Les premiers chiffres de la rentrée de septembre 2018 montrent une vigilance accrue avec le dépassement de capacité théorique de 17 places pour le collège de Village-Neuf.

Le remplissage projeté à l'horizon 2022-2023 annonce trois établissements en forte tension à savoir le collège de Hégenheim (manque 203 places), le collège de Village-Neuf (manque 138 places) et le collège de Sierentz (manque 71 places). La réserve capacitaire des collèges Forlen et Schickelé de Saint-Louis reste faible (227 places), sans compter de nombreuses constructions en cours ou projetées.

Les collèges des territoires voisins (Altkirch, Hirsingue et Ferrette) sont très éloignés (40 à 50 minutes de car), mais avec de fortes capacités résiduelles (plus de 700 places). Les collèges de Habsheim, Rixheim et Brunstatt sont proches avec une réserve capacitaire de près de 500 places.

Les éléments de l'étude, ainsi que les relations étroites entretenues par les services du Département avec les chefs d'établissement, nous confirment la nécessité de déployer une stratégie en deux temps. Il faut, en effet, pouvoir répondre aux tensions qui vont s'exprimer dès la prochaine rentrée scolaire, tout en préparant un plan d'actions à moyen terme, à même de prendre en compte la complexité de la situation présentée.

Cette stratégie à moyen terme doit, toutefois, considérer un certain nombre de paramètres particuliers ; elle ne peut se résumer à de simples « retouches » sur les aires de recrutement.

Les facteurs à prendre en compte

- Existence de réserves capacitaires importantes dans le Sundgau (Ferrette, Hirsingue et Altkirch) et sur Mulhouse Alsace Agglomération (Habsheim et Rixheim),
- Forte dynamique constructive mais peu de lisibilité sur les populations accueillies,
- Complexité de l'offre des établissements scolaires (diversité des options et sections),
- Importance des stratégies d'évitement (options/collèges privés),
- Prise en compte de l'offre en transport en commun (coût pour les familles et organisation des lignes actuelles),
- Restauration collective en cas d'éloignement de l'établissement (coût pour les familles),
- Travaux de mise aux normes/ amélioration/ restructuration à prévoir dans certains collèges (Livre Blanc).

2.3. Les objectifs affichés

Le dispositif de carte scolaire permet de répondre à des évolutions progressives ou à des pics concentrés dans l'espace ou dans le temps, alors même que le territoire de Saint-Louis Agglomération connaît une croissance démographique exceptionnelle sur une période courte.

Les analyses conduites avec les partenaires locaux (collèges et communes) et l'Inspection d'Académie nous amènent à proposer une stratégie avec une vision à court, moyen et long terme.

Les objectifs affichés sont les suivants :

- **répondre à la situation d'urgence** dès la rentrée de septembre 2019 en remédiant à la saturation du collège Nerval de Village-Neuf, déjà constatée en 2018,
- **préparer l'avenir** en mobilisant des capacités d'accueil supplémentaires sur ce territoire d'ici 5 à 6 ans,
- **structurer un pilotage dynamique** de la carte scolaire avec les acteurs locaux (collèges, communes, agglomération, Région Grand Est) afin de gérer et anticiper les évolutions de la démographie scolaire au regard des données démographiques, sociologiques, urbanistiques et des politiques d'aménagement des collectivités,

- **anticiper une vision à long terme** basée sur une gestion du développement territorial avec une réflexion dès à présent sur les besoins en équipements publics, et notamment de collèges, dans la perspective des 25 000 habitants supplémentaires.

2.4. Le scénario proposé pour l'accueil des nouveaux collégiens

A partir des objectifs affichés et partagés lors de la conférence des maires du 17 octobre 2018, un scénario cohérent de consensus, qui demeure réaliste, a été validé lors de la Commission de l'Education et de la Jeunesse du 9 novembre 2018.

Le scénario proposé se décline en **3 étapes** :

- **La construction d'un nouveau collège d'environ 700 places**, pour un investissement de 16 millions d'euros avec une livraison à l'horizon 2024, permettant de doter le territoire d'une nouvelle capacité d'accueil pour gérer les 10 ans à venir. Le site proposé par les maires de l'agglomération se situe sur la commune de Kembs à côté des équipements sportifs et culturels,
- **L'extension de 100 places du collège Forlen de Saint-Louis**, seule possibilité rapide d'extension, passant d'une capacité de 684 à 784 élèves pour la rentrée de septembre 2020,
- **La modification des périmètres de carte scolaire** des collèges du territoire de Saint-Louis Agglomération et des collèges proches (Brunstatt, Habsheim, Illfurth et Rixheim), en attendant la construction du nouveau collège, et pour gérer les tensions visibles dès la rentrée de 2019.

Le scénario d'adaptation de la carte scolaire prend en compte les paramètres suivants :

- une répartition plus équilibrée des aires de recrutement des 5 collèges,
- une utilisation des réserves capacitaires des collèges proches (Brunstatt, Illfurth, Habsheim et Rixheim),
- l'accessibilité en transport en commun,
- l'analyse des capacités de restauration scolaire,
- la présence des équipements sportifs suffisants à proximité des collèges.

Les modifications de carte scolaire concernent les 7 collèges suivants : Nerval à Village-Neuf, Dolto à Sierentz, Forlen à Saint-Louis, Dreyfus à Rixheim, Ulrich à Habsheim, Pflimlin à Brunstatt et l'Ill à Illfurth.

Ce dispositif va s'échelonner sur quatre ans, **en commençant par les élèves de 6^e en septembre 2019**.

L'estimation du nombre d'élèves par commune provient des populations scolaires relevées à la rentrée de 2017, et sera actualisée avec les données stabilisées de la rentrée de 2018 pour le mois de janvier 2019.

Les modifications proposées sont les suivantes (*cf cartes en annexe n°3 et 4*).

Périmètre du collège Nerval de Village-Neuf :

- la commune de Kembs (230 élèves) sera rattachée au collège de Rixheim. Cette mesure nécessite l'agrandissement de la restauration scolaire du collège de Rixheim dont les travaux sont estimés à 0,5 million d'euros, pour une finalisation avant la rentrée de septembre 2019. Le temps de trajet en car scolaire reste équivalent pour les élèves.

Périmètre du collège Dolto de Sierentz :

- la commune de Schlierbach (47 élèves) sera rattachée au collège de Habsheim,
- la commune de Steinbrunn-le-Bas (33 élèves) sera rattachée au collège de Brunstatt en cohérence avec son appartenance à m2A,
- afin de dégager des marges de manœuvre pour le collège de Brunstatt, les communes de Zillisheim (68 élèves) et Flaxlanden (49 élèves), dont les taux de recours au privé sont à plus de 80 %, rejoindront le collège d'Illfurth,

- le quartier de Bartenheim-la-chaussée de la commune de Bartenheim sera rattaché au collège Forlen de Saint-Louis (seule modification pour le collège Forlen).

Les conséquences du scénario proposé sont les suivantes (*cf carte en annexe n°5*) :

- 4 collèges disposent d'une réserve capacitaire globalement satisfaisante à l'horizon 2022 (Schickelé à Saint-Louis avec 204 places, Forlen à Saint-Louis avec 77 places, Nerval à Village-Neuf dispose de 92 places et Dolto à Sierentz dispose de 50 places) en attendant la construction du nouveau collège,
- En revanche, le collège des Trois Pays à Hégenheim est en grande vigilance avec une perspective de sureffectifs de 200 élèves,
- 320 élèves déplacés hors périmètre de Saint-Louis Agglomération,
- Les modifications des transports scolaires sont techniquement réalisables et seront analysées précisément pour le premier trimestre 2019,
- La restauration scolaire est prise en compte avec l'engagement des travaux nécessaires.

Par ailleurs, les périmètres des collèges de Hégenheim et Schickelé à Saint-Louis ont été étudiés mais ne seront pas modifiés pour la rentrée de septembre 2019. En effet, la capacité de restauration scolaire supplémentaire offerte par le Lycée Mermoz est faible (40 places) et les scénarios envisagés de déplacement des élèves n'ont pas été retenus à ce stade, vers Ferrette ou Altkirch, en raison des fortes contraintes pour les élèves avec des temps de trajets doublés. Ce secteur nécessite une étude plus approfondie en 2019 avec les partenaires locaux (agglomération, communes de Saint-Louis, Hégenheim et Région Grand Est) pour analyser les modes de déplacement, les futures capacités de restauration et les possibilités d'extensions. Dans l'immédiat, il conviendra de prévoir des accueils temporaires modulaires sur le site du collège de Hégenheim pour assurer l'accueil des nouveaux élèves et la restauration sur place.

La stratégie proposée permet d'avoir une proposition complète **en deux temps** : une gestion de l'urgence et une vision prospective à moyen et long terme. Cependant, la démarche engagée sera fortement tributaire de la dynamique initiée par le territoire. C'est pourquoi, il convient dès à présent de mettre en place un partenariat constant avec l'agglomération et les communes du territoire.

Le coût global du scénario proposé est de **17,5 millions d'euros en investissement** et un coût annuel de fonctionnement pour le nouveau collège estimé à près de **450 000 €** (budget du collège, agents techniques des collèges pour la restauration, la maintenance et le nettoyage).

Les transports scolaires seront modifiés par les autorités compétentes (Région Grand Est, Mulhouse Alsace Agglomération et Saint-Louis Agglomération) qui, à l'exception de m2a dans un premier temps, ont été associées au comité technique pour une mise en œuvre à la rentrée de septembre 2019.

CONCLUSION GENERALE

Le pilotage régulier de la carte scolaire nécessite de mettre en œuvre une stratégie globale qui implique une habitude de travail en commun de l'ensemble des acteurs locaux, avec le Département et l'Education Nationale, dans la mesure où un tel projet nécessite de prendre en compte de nombreux facteurs tels que les projets urbains, l'offre de transport en commun, les mobilités des habitants, la fragilité des populations vivant dans les quartiers centraux, la complexité de l'offre des établissements scolaires (diversité des options et sections), l'importance des stratégies d'évitement (collèges privés), la restauration collective en cas d'éloignement de l'établissement et les travaux prévus dans les établissements.

C'est ce pilotage dynamique et constant que le Département entend animer sur le long terme avec ses partenaires (DSDEN, collèges, communes, agglomération et Région Grand Est) sur le territoire de Saint-Louis Agglomération, pour engager les réflexions nécessaires sur ce territoire en profonde mutation, qui nécessite une vigilance accrue et une réactivité au plus près des attentes des collèges.

Les premières mesures urgentes interviendront avec les modifications de carte scolaire proposées pour la rentrée de septembre 2019, en commençant par les élèves de 6^e.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver le scénario de refonte des aires de recrutement de certains collèges du secteur de Saint-Louis Agglomération et de la couronne sud mulhousienne selon la carte jointe en annexe, ainsi que la création d'un nouveau collège implanté dans la commune de Kembs et l'extension du collège Forlen de Saint-Louis.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT